



Rapport moral 2016

INTRODUCTION :

On prête à Gandhi l'idée que c'est dans l'effort que l'on trouve la satisfaction. La sagesse populaire suggère également qu'il faut être constant dans l'effort. Alors écrivons que l'année 2016 fût, pour Anticor, une année de poursuite des efforts engagés depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis 2015. Efforts dans son organisation interne, efforts dans la professionnalisation de ses actions, efforts dans son déploiement national...

Nous avons principalement travaillé dans cinq directions.

I Les groupes locaux

C'est une priorité évidente, l'Association doit s'appuyer sur les groupes locaux et ses adhérents.

Au 31 décembre 2016, nous comptons 1 309 adhérents.

Conformément à la feuille de route donnée par l'Assemblée Générale de 2015 au Conseil d'Administration, nous avons poursuivi en 2016 le déploiement des groupes locaux.

Notre volonté a également été d'améliorer l'organisation locale avec la nomination de deux responsables départementaux afin de garantir l'équilibre, l'efficacité et l'indépendance de chaque groupe local.

Nous avons également souhaité mieux former les coréférents locaux afin qu'ils puissent faire face aux nombreuses sollicitations.

À la fin décembre 2016, il y avait 53 groupes locaux et 73 coréférents ; c'est un chiffre jamais atteint par notre association

Lors de l'université d'Anticor, cette année à Nice, une matinée entière de formation a été mise en place pour les coréférents et les adhérents. De nombreux référents étaient présents et ont pu bénéficier d'une formation

dédiée.

Nous avons mis en place un livret d'accueil, disponible sur l'Espace adhérents de notre site. Il comprend l'organisation de l'association, son historique, ses moyens d'actions ainsi que la charte d'organisation votée par le Conseil d'Administration

II L'organisation

L'amélioration de notre organisation interne doit se poursuivre.

Face aux nombreuses sollicitations dont Anticor fait l'objet, nous avons fait le choix de renforcer nos moyens humains, matériels, notre pilotage budgétaire et de toiletter nos statuts pour améliorer la gouvernance de l'association.

Le Conseil d'Administration a décidé que l'emploi d'un salarié passerait d'un mi-temps à un plein temps. Celui-ci sera effectif courant de cette année 2017. Pour l'aider, deux volontaires en service civique ont été recrutés : un chargé d'expertise juridique et une chargée de communication.

Nous avons également constitué un Pôle Ressources qui recense les bonnes volontés susceptibles d'accomplir certaines tâches.

Nous avons également décidé d'investir dans la location d'un local, à Paris, sur le site des « Grands voisins », pour un budget réduit de 250 euros par mois (et qui nous donne un accès gratuit à des salles de réunion).

Le Conseil d'Administration a souhaité avoir une vision précise de l'exécution budgétaire prévue. Un tableau de bord budgétaire est ainsi présenté, à chaque Conseil d'Administration, avec le montant des recettes et l'exécution des dépenses, poste par poste. Cet outil permet de mettre en place, en cours d'année, d'éventuelles corrections budgétaires.

Enfin, le conseil d'administration s'est attelé à un toilettage des statuts.

III L'action juridique

Elle est historiquement un axe important, mais non exclusif, de l'Association.

A/ Il faut noter en premier lieu la montée en charge du Pôle juridique.

Comme vous le savez, au regard du nombre d'alertes dont nous sommes saisis, nous avons mis en place, à l'automne 2015, un Pôle juridique composé d'une cinquantaine de juristes bénévoles, membres de l'Association. Celui-ci permet de délivrer un éclairage juridique simple, mais souvent très utiles pour ceux qui nous sollicitent.

Il est intéressant d'en faire le bilan en année pleine :

a) En 2016, le Pôle juridique a répondu à 56 questions venant d'une trentaine de départements différents. On notera que toutes les alertes reçues qui n'entrent pas dans l'objet social d'Anticor ne sont pas transmises au Pôle juridique.

b) Il est à noter que le Pôle juridique est essentiellement saisi dans les départements où il y a un groupe local, ce qui semble indiquer qu'il est un outil utile pour les coréférents. A contrario, cela révèle aussi que, dans les territoires où nous ne sommes pas encore présents avec un groupe local formalisé, les alertes ne sont pas suffisamment prises en compte ; c'est un point que nous devons améliorer.

c) Les alertes traitées concernent principalement les passations de marchés publics, le manquement aux règles d'urbanisme, le détournement de fonds publics et la prise illégale d'intérêts.

L'efficacité du Pôle juridique a vocation à augmenter avec le recrutement d'un volontaire en service civique, chargé d'expertise juridique, depuis le 9 janvier 2017.

B/ Sur le plan judiciaire

L'Association est aujourd'hui engagée dans 39 procédures. Ce sont soit des dossiers emblématiques, soit des dossiers dans lesquels il a été constaté un blocage anormal. Cette année, nous avons déposé plainte dans 9 nouveaux dossiers :

- a) l'affaire des frais de bouche à, Plougastel-Daoulas
- b) l'affaire de détournement de fonds publics, à Barcarès
- c) l'affaire dite « du port de Golfe-Juan »
- d) le dossier du Lyon-Turin
- e) le dossier Vortex
- f) l'affaire Véolia
- g) l'affaire de l'Agehiph
- h) l'affaire de l'Agiree
- i) l'affaire de Curbans

Par ailleurs, Anticor a obtenu gain de cause et des dommages et intérêts dans trois affaires traitées depuis notre dernière AG :

- a) le dossier Agnès Saal
- b) le dossier « Vignoble »
- c) le dossier des « Gîtes ruraux en Corse »

Le procès, à Bastia, de l'affaire dite des « Gîtes ruraux de Haute-Corse », qui impliquait Paul Giacobbi, député, ancien président du Conseil général de

Haute-Corse, et vingt-trois autres prévenus, a été un moment fort de l'Association. Pour la première fois depuis le procès Chirac, en 2011, l'Association a plaidé en audience comme partie civile. Cela a été l'occasion de plaider au nom de l'intérêt général et citoyen. Nous avons été entendus par le tribunal qui, en première instance, a condamné Paul Giacobbi à trois ans de prison ferme et cinq ans d'inéligibilité.

Le 27 janvier 2016, l'association a obtenu l'agrément de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Nous pouvons ainsi saisir cette autorité administrative indépendante pour qu'elle se prononce sur des situations de conflit d'intérêts, de non-respect des obligations de déclarations ou des règles de « pantouflage ».

Par ailleurs, nous avons introduit en avril 2016 un recours contre les privilèges des anciens Présidents de la République, auprès du Conseil d'État. Ce recours a, certes, été rejeté mais, dans les jours suivants, un décret a précisé et réduit timidement les privilèges accordés aux anciens présidents.

IV Les actions de plaidoyer

Elles sont un des piliers de notre action depuis plusieurs années.

Nous avons poursuivi nos actions de plaidoyer pour plus de transparence et d'éthique en politique.

En tant que membre de la plate-forme contre les paradis fiscaux et judiciaires, nous avons combattu l'application de la directive européenne contre le secret des affaires.

Reçus par le Ministre des Finances, nous avons porté nos propositions lors de la discussion du projet loi dit « Sapin II » sur la transparence de la vie économique.

La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, ou « Loi Sapin 2 », a été promulguée le 9 décembre 2016. Le collectif d'organisations de la société civile spécialiste de la lutte contre la corruption et de l'évasion fiscale – dont fait partie Anticor – en fait le bilan suivant :

Lanceurs d'alerte. Après l'adoption de la loi Sapin II, la France rejoint les pays européens qui ont une législation avancée pour la protection des lanceurs d'alerte. Mais cela rend encore d'autant moins compréhensible le refus du gouvernement de soutenir des lanceurs d'alerte emblématiques, qui ont révélé des informations avant l'adoption de cette loi et qui n'en bénéficieront pas.

Agence française anti-corruption. Les garanties d'indépendance de l'Agence française anti-corruption ne sont pas satisfaisantes, notamment en raison de la

double tutelle des Ministères de la Justice et des Finances. En outre, les associations agréées pour la lutte contre la corruption ne pourront effectuer aucun signalement auprès de l'Agence pour des faits commis par des entreprises, et donc ne pourront pas prendre part dans le domaine des compétences de l'Agence, à la lutte contre la corruption»

Transaction pénale. Nous regrettons que l'article introduisant une possibilité pour les entreprises de transiger avec la justice dans les cas de corruption ait été maintenu. Non seulement les changements de pratique en termes de corruption restent à démontrer, mais cela renvoie aux citoyens l'image d'une justice négociée « à deux vitesses » ! En fait, il s'agira pour les entreprises d'acheter une immunité pénale

Encadrement des lobbies. La seconde lecture a rendu le texte de loi totalement inopérant en matière d'encadrement des lobbies. Par exemple, seuls les lobbies ayant pour activité « principale ou régulière » d'influer sur la loi devront déclarer annuellement leur actions de lobbying. Libre à eux de définir ce qu'est une action « régulière »... La subjectivité de cette notion est une invitation pousse-au-crime à contourner la loi et à faire preuve de mauvaise foi.

Nous avons également porté nos propositions auprès de la commission nationale des commissaires aux comptes pour demander plus de déontologie dans l'exercice de la profession.

Pour l'élection présidentielle, nous proposons aux électeurs, depuis septembre 2016, une charte éthique contenant 10 propositions pour lutter contre la corruption et le gaspillage de l'argent public (plus de 11 000 signataires pour l'instant).

V La communication

Son développement doit accompagner la croissance de l'association.

A/ Évènements

Deux événements nationaux sont maintenant bien ancrés au sein de l'association : l'Université annuelle d'Anticor et la Cérémonie de remise des prix éthiques et des casseroles. Le souhait du Conseil d'Administration est de pérenniser l'organisation de ces deux événements, qui demandent du temps et une forte mobilisation des ressources bénévoles internes.

L'Université d'Anticor, organisée cette année à Nice, les 1er et 2 octobre 2016, a été un succès avec 220 participants lors de nos trois tables rondes sur le thème « Que changer pour tout changer ? ». Pour la première fois, les débats étaient diffusés, en direct, sur Facebook et Periscope.

La Cérémonie de remise des prix éthiques et des casseroles a également été un succès avec 200 personnes, à la Maison de l'Amérique Latine, à Paris, le 28 janvier 2017.

B/ Conférences-débats

Anticor et ses groupes locaux ont organisé ou participé à de nombreuses conférences-débats : à Épinal (88), La Trinité (06), Paris (75), Lille (86), Le Bourg (46), Montpellier (34), Toulouse (31), Colombes (92), Saint-Eulalie (33), Mathay (25), Elne (66), Essert (90), Belfort (90), Nice (06), Nantes (44), Valence (26), Argenteuil (95), Bordeaux (33), Saint-Jean-de-Braye (45), Villefranche-de-Rouergue (12)...

Nous avons participé aux manifestations de soutiens à Antoine Deltour et Laura Pfeiffer, lanceurs d'alertes attaqués en justice.

Comme le montre la newsletter que vous recevez chaque mois, nous avons été, de nombreuses fois, sollicités par la presse locale, nationale et internationale (ex : 41 articles ou passage télé/radio pour le seul mois de février 2017), preuve du crédit accordé à notre association.

C/ Internet

Par ailleurs, nous avons souhaité renforcer notre communication interne en créant un espace adhérent sur notre site.

En 2016, 82 articles ont été mis en ligne sur notre site dont la fréquentation moyenne est la suivante :

- nombre de visites : 615/jour
- nombre de visiteurs uniques : 469/jour
- nombre de pages vues : 2 501/jour

Notre newsletter est envoyée à 10 000 adhérents ou sympathisants. Notre compte Twitter est suivi par 15 000 personnes. Notre page Facebook est likée par 16 000 personnes.

Anticor a recruté une volontaire en service civique chargée de communication qui exerce notamment les fonctions de community manager. Elle assure donc la présence d'Anticor sur les réseaux sociaux.

Conclusion

L'année 2016 a donc été une année de renforcement des chantiers ouverts, en 2015. Elle a mobilisé beaucoup de forces et d'énergie et nécessité des investissements importants. Nous devons continuer dans cette voie pour accroître encore la notoriété, la crédibilité et la force de nos actions.